

ACTEUR EN PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE SANITAIRE & SOCIAL (PRAP 2S)

Objectif

Obtenir les domaines de compétences suivants :

- Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement
- Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention
- Etre capable d'accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Méthode pédagogique

Face à face pédagogique avec un formateur PRAP 2S, habilité par l'INRS, exposés interactifs à l'aide de supports audiovisuels adaptés, démonstrations pratiques, travaux en sous-groupes, réalisation et restitution d'analyse de sa propre situation de travail.

Points forts

Certification INRS d'acteur PRAP 2S, documentation INRS fournie, formation interactive, active et participative.

FORMATION CERTIFIANTE

Programme

Le déploiement de la formation-action d'acteur PRAP est l'expression concrète et reconnue des bonnes pratiques de prévention, déployées jusqu'au poste de travail et aux personnes de terrain.

Elle vise, au travers de l'obtention d'une certification, à rendre tout personnel capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques, organisationnelles et humaines, et en maîtrisant les risques sur lesquels il a la possibilité d'agir.

1. Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement

Comprendre l'intérêt de la prévention
Connaître les risques de son métier

2. Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

3. Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention

Proposer des améliorations de sa situation de travail
Faire remonter l'information aux personnes concernées
Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

4. Etre capable d'accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Identifier les enjeux d'un accompagnement
Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
Analyser la situation d'un accompagnement
Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi

Organisation

Public : Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs sanitaire et social, établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite

Accessibilité PMR : Prendre contact avec notre référent handicap Gisèle MARCASTEL

Prérequis : Aucun

Effectif : De 4 à 10 personnes

Lieu : Au sein de la structure

Durée : 28 heures de présentiel dont 14h consacrée à l'ALM

Evaluation et validation : Certificat d'Acteur PRAP 2S, délivré par l'INRS, à tous les candidats ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait aux épreuves certificatives.

Maintien et actualisation des compétences : Maintien et actualisation des compétences d'Acteur PRAP 2S tous les 24 mois (2 jours)